
Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse du conseil général de la commune da Cambrai (Nord) qui dénonce un discours de Joseph Le Bon, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de l'adresse du conseil général de la commune da Cambrai (Nord) qui dénonce un discours de Joseph Le Bon, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 381;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23026_t1_0381_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Convention, le sort qu'elle a fait subir immédiatement aux traîtres dont l'histoire n'aura jamais d'exemples. La salle a retenti de ces mots chéris : vive la République, vive la Convention, périssent tous les tyrans !

Où, représentants, votre soif ardente pour la liberté et l'égalité, sans lesquelles il n'y a plus de félicité publique, votre justice toujours à l'ordre du jour, votre accord sublime et votre intelligence nationale viennent de triompher d'une conspiration, auprès de laquelle les projets du monstrueux Catilina romain ne passeront dans les fastes de l'histoire que pour une simple intrigue.

Infatigables républicains, recevez-en la plus sincère félicitation. Continués le bonheur du genre humain; ne cessés de frapper de grands coups, que les grands et les petits ambitieux ne souillent plus le sol de la République; qu'on ne reconnoisse d'autre réputation que celle de la probité et de la vertu.

Sans-culottes de Paris, qui avés toujours été l'épée et l'arme naissante de la représentation nationale, recevés ici votre part de félicitation publique. Continués de mériter, par votre amour pour la liberté, le dépôt sacré; que, par vos veilles et vos soins infatigables, les infâmes conspirateurs et leurs lâches complices n'osent plus porter atteinte à l'auguste sénat, qui est le seul point de ralliement de tout vrai républicain; que nous aprenions bientôt que la partie conjuré de votre commune a subi le sort des monstres qu'elle a osé receller un moment dans son sein.

Jeunes républicains, élèves de l'école de Mars, vous venés de confirmer l'espoir que la République avoit déjà attendu de vos bras purs et vigoureux. Continués de bien mériter de la patrie en confondant vos armes et vos sentiments avec ceux de nos braves Parisiens, au moindre danger de la représentation nationale.

Représentans, la terreur et l'oppression ne sera plus à l'ordre du jour pour les vrais amis de la liberté. La vertu et la liberté ne seront plus de vains noms; vous réaliserez toujours nos plus douces espérances, celles du bonheur du peuple; et l'administration du district de Saint-Flour, constamment attachée aux principes de la Convention nationale, secondera vos vues de tout le pouvoir que le gouvernement révolutionnaire a mis dans ses mains. Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Périssent tous les rois et les tyrans !

NONGIER (?), GRANDET (*agent nat.*), BERNARD, R.
PARLINS (*présid.*).

[*Applaudissements*].

5

Le conseil général de la commune de Cambrai (1) applaudit au châtement des conspirateurs, et dénonce un discours de Joseph Le Bon.

Renvoi au comité de sûreté générale (2)

[*Cambrai, 17 therm. II*](3)

Citoyens représentans,

Il ne faut voir que la patrie, et non les individus. C'est une vérité que prouve le nouveau triomphe qui vient d'être remporté sur la faction la plus liberticide qui ait existée. Nous l'avons juré, citoyens représentans, jamais nous n'aurons d'autre point de ralliement que la Convention; jamais nous ne verrons que la patrie. Nous serions indignes d'être libres; nous deviendrions criminels si nous taisions des faits qui ont excités nos inquiétudes. Le salut de la patrie nous fait un devoir suprême de les faire connoître. C'est à vous, citoyens investis de la confiance du peuple, c'est à vous qui tenez le chaînon des trames liberticides qui viennent d'être heureusement déjouées, c'est à vous à juger des propos dont nous devons compte à la représentation nationale.

C'est au milieu d'une partie du peuple et des autorités constituées réunies, convoquées par lui dans le temple de l'Être suprême le 11 thermidor après-midi, que le représentant Joseph Le Bon, après avoir annoncé qu'il étoit rappelé à Paris pour des motifs qu'il ne pouvoit dire, s'exprima, dix minutes après, virtuellement en ces termes : « Des intrigans, des contre-révolutionnaires se remuent encore; ils accusent de nouveau Robespierre d'aspirer à la dictature, mais les braves vont se réunir pour déjouer ces traîtres etc. Nous les arrangerons, nous les arrangerons ».

Où, représentants, ces propos bien expressifs par eux-mêmes, ces propos rapprochés des autres par lui tenus antécédemment, nous ont donné lieu de soupçonner qu'il pouvoit être un des agens de l'horrible conjuration qui vient d'être anéantie.

Comment concevoir d'ailleurs que celui dont la conduite dans ces murs, a surpassé celle que tiendrait le despote le plus forcené de l'Asie, n'ait point été un agent de l'infâme Robespierre ? Comment concevoir que celui qui a, par ces propos, cherché à avilir aux yeux du peuple les autorités constituées; que celui qui, par ses discours, discrédita les domaines nationaux; que celui qui disposait des fonds publics pour se faire des créatures; qui fit compter de fortes sommes pour dépenses secrètes; qui prit un ton despotique au milieu de la société populaire; qui

(1) Nord.

(2) *P.-V.*, XLIII, 129.

(3) C 313, pl. 1 246, p. 5. Publié par extrait au *Moniteur* (réimpr.), XXI, 445-446; *Débats*, n° 688, 385; *J. Fr.*, n° 684; *J. Mont.*, n° 102; *Ann. R.F.*, n° 251; *J.S.-Culottes*, n° 541; *J. Perlet*, n° 686; *J. Paris*, n° 587; *M.U.*, XLII, 362; *Ann. patr.*, n° DLXXXVI; *Rép.*, n° 233; *C. Eg.*, n° 721; *J. Jacquin*, n° 741.